

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1556

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Festival du cinéma 2010 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière**

service : **Délégation générale au développement économique et international**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1556**

commission principale : développement économique

objet : **Festival du cinéma 2010 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière**

service : Délégation générale au développement économique et international

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'arrêté préfectoral du 7 mai 2009 a élargi la compétence de la Communauté urbaine de Lyon aux "événements nouveaux d'agglomération de notoriété nationale et internationale" confirmant la politique de la Communauté urbaine de Lyon dans le champ culturel sur les grands événements, à savoir :

- proposer des manifestations de qualité à partager avec un public nombreux et diversifié,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire avec toutes les communes pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance métropolitaine,
- donner une image de dynamisme et de modernité participant à la notoriété nationale et internationale,
- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, plus festives, plus ouvertes vers la diversité qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble.

Le bilan de la manifestation 2009

L'Institut Lumière a organisé pendant cinq jours, du 10 au 14 octobre 2009, la première édition du Festival Lumière confirmant l'intérêt d'un tel événement annuel dans la ville de naissance du cinématographe.

Dès sa première édition, le festival a été reconnu par tous (professionnels, journalistes, cinéphiles et grand public), comme une manifestation neuve, originale et de grande qualité.

Il a rencontré un vif succès avec un public nombreux (40 000 entrées dans les salles et 80 000 au total). La presse élogieuse a largement mis en avant les spécificités de la manifestation : la transmission de l'amour du cinéma autour de films du patrimoine restaurés, la présence de près de 500 invités, souvent des grands noms du cinéma, la remise du prix Lumière à Clint Eastwood et bien sûr la participation active de toutes les salles de cinéma de l'agglomération qui ont accueilli des projections.

3 séances remarquables ont rassemblé près de 12 000 personnes et ont largement contribué à créer l'élan de cinéphilie populaire au cœur du projet :

- les 2 séances d'ouverture et de fermeture du Festival à la halle Tony Garnier qui ont rassemblé un large public enthousiaste autour de moments à la fois conviviaux et glamour avec la présentation d'une rétrospective des films Lumière en copie numérique et la présentation de la copie restaurée du film "du bon, la brute et le truand" en présence de Clint Eastwood,
- la remise du premier Prix Lumière à Clint Eastwood, dans l'amphithéâtre de la Cité Internationale a réuni de nombreuses personnalités et rendu évident pour tous le titre de "Lyon, ville de cinéma".

Alors que la quasi-totalité des festivals concentre les séances dans un seul lieu, le Festival Lumière s'est installé dans les 25 communes de la Communauté urbaine de Lyon disposant d'une salle de projection adaptée. Les séances ont attiré près de 25 000 spectateurs :

- 160 projections, dans 35 salles, ont permis la projection de 80 films de patrimoine, en copie neuve, restaurée ou numérique autour de grandes rétrospectives : Sergio Leone, Don Siegel, Clint Eastwood, Shin Sang-Ok, the Art of Noir, etc., avec un tarif attractif de 5 € la place,
- 80 séances ont été présentées par des invités, grands noms du cinéma, cinéastes, comédiens, scénaristes, techniciens et producteurs, qui sont venus rencontrer le grand public et confier ce qui les avait marqués dans le

film. Il faut noter cependant que le public n'a pas toujours été au rendez-vous, spécialement dans certaines salles hors Lyon laissant apparaître des marges de progression possibles pour 2010,

- 2 communes se sont particulièrement mobilisées pour intégrer le festival dans leur politique culturelle avec des projets originaux : dénomination officielle de la halte fluviale des Frères Lumière à Neuville sur Saône et mise en place d'un atelier vidéo autour des films Méliès à Saint Genis Laval.

3 lieux spécifiques ont contribué à la création de moments de convivialité et d'échanges entre festivaliers :

- le village de jour, qui a rassemblé 12 000 personnes, situé sur le site de l'Institut Lumière a proposé au grand public et professionnels de larges espaces de rencontres, une grande exposition consacrée à Jerry Schatzberg, une librairie du cinéma avec l'organisation de dédicaces, un espace de vente de plus de 10 000 DVD, une boutique avec des produits dérivés, une restauration rapide, etc. La Communauté urbaine de Lyon et la Région avaient installé un stand commun présentant les actions menées par les deux collectivités dans le domaine du cinéma,
- la Plate-forme, sur les berges du Rhône, a accueilli le village de nuit : lieu de rencontres informelles entre public et personnalités, il a rassemblé plus de 2 000 personnes,
- une exposition consacrée à l'œuvre de Sergio Leone, présentée sous forme de 100 photogrammes géants a été installée sur les grilles de l'Hôtel du Département et a attiré près de 25 000 personnes.

Un effort particulier a été fait auprès de 2 000 collégiens et lycéens qui ont participé aux séances régulières ou celles spécialement organisées au studio 24.

Enfin, près de 450 articles et spots TV diffusés sur les grandes chaînes ont véhiculé une excellente image de la manifestation, ce qui constitue un vrai succès pour une première édition.

La manifestation 2010

Il est proposé de soutenir la deuxième édition du festival Lumière qui se déroulera du 4 au 10 octobre 2010 et durera 6 jours.

Les grandes orientations du festival 2009 seront reprises en 2010, à savoir au moins 2 séances exceptionnelles à la halle Tony Garnier (ouverture et fermeture du festival), la remise du prix Lumière à l'amphithéâtre de la Cité Internationale, 160 projections dans 25 communes environ, des prix identiques à 5 € et bien sûr de nombreux invités qui viendront présenter les films.

L'exposition de photos sur les grilles de l'Hôtel du Département sera reconduite.

Le village de jour, à proximité de l'Institut Lumière sera étendu afin de proposer de nouveaux services (restauration, rencontres entre professionnels, expositions, marché du film, etc.) et le village de nuit sur les berges sera plus largement ouvert au grand public.

Afin de répondre à la demande formulée par la Communauté urbaine de Lyon visant à une meilleure irrigation du territoire, il est prévu que dans chaque commune, une projection au moins soit traitée comme un véritable événement qui se verra un reflet de l'esprit du festival.

Ces séances seront organisées en liaison étroite avec les exploitants de salles et les services des communes qui auront aussi la charge de relayer la manifestation auprès des publics.

Il est prévu que des actions plus nombreuses soient organisées pour les scolaires afin d'augmenter leur participation.

D'autre part, la Communauté urbaine de Lyon et la Région ont prévu d'engager des actions spécifiques afin que soit mieux mise en valeur la filière économique autour de l'image et des industries créatives.

Le budget de la manifestation en 2010

L'objet de cette délibération porte sur le montant de la subvention à verser à l'Institut Lumière ainsi que la convention d'objectifs associés.

Le budget réalisé de 2009 ainsi que le budget prévisionnel de 2010 sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Les produits	Réalisé 2009 Coût HT (k€)	Prévisionnel 2010 Coût HT (k€)
Communauté urbaine de Lyon	1 000	1 100
Région Rhône Alpes	250	250
Conseil général	85	100
ressources propres de l'Institut Lumière (mise à disposition de personnel et de locaux)	300	150
autres ressources propres (billetterie, mécénat, produits dérivés)	640	800
TOTAL	2 275	2 400
Les charges	Réalisé 2009 Coût HT (k€)	Prévisionnel 2010 Coût HT (k€)
programmation artistique	575	651
communication	672	590
services des publics	206	224
partenariats	34	64
professionnel	121	149
technique	134	134
services généraux	96	100
locaux	385	446
équipements	52	42
TOTAL	2 275	2 400

La Communauté urbaine de Lyon s'engagerait à apporter à l'association une participation financière de 1,1M€, sous forme d'une subvention forfaitaire en augmentation de 100 000 € par rapport à 2009, afin notamment de développer les actions d'ancrage sur le territoire et de mise en valeur de la filière image ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 1 100 000 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre du festival du cinéma qui se déroulera du 4 au 10 octobre 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Institut Lumière définissant, notamment, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 314 - opération n° 939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.